

Dernière minute

La manipulation, c'est le choix du gouvernement de forcer la main à l'Europe pour faire passer en force le T-DMB auquel nous n'accéderons pas. Le reste, c'est de la DESINFORMATION.

Je vous rappelle les Positions que DR, Croiset et certains d'entre nous défendent :

"Certains préfèrent le DAB+ au T-DMB car ce type de diffusion serait plus accessible financièrement pour les petites structures.

Le DAB+ permet un coût moindre de diffusion car il nécessite un débit global inférieur par programme par rapport au T-DMB.

DR a fait un document présentant les différences de coûts qui est assez juste :

http://france.digitalradiodr.com/documents/Comparaison_DR.doc

Ensuite il reste un problème plus basic, le T-DMB est une norme de diffusion vidéo et non audio (cf le titre de la norme). Les pays dans le monde diffusant en T-DMB c'est pour faire de la vidéo et non de la radio.

La norme pour faire de la radio en AAC+, c'est le DAB+.

Aujourd'hui il est délicat de ne pas diffuser la couche audio sans la couche vidéo en T-DMB. Pour moi, il s'agit d'une interprétation abusive de la norme TS 102 428 qui prévoit dans le chapitre 8.2 un objet audio et un objet vidéo. L'argument du GRN se situe dans les annexes qui sont informatives et non normatives (ce qui a son importance) ou il y a un exemple avec un objet audio seul.

En conséquence cela aura pour obligation d'encoder un flux vidéo en plus du flux audio pour que les récepteurs strictement conforme à la norme puissent fonctionner.

Et l'Europe (et/ou le Consortium WorldDMB qui) a exprimé le point de vue selon lequel la norme audio-vidéo existante NE SERAIT PAS MODIFIÉE. Donc on nous ment et le choix actuellement illégal de la France, tend à forcer la main au profit des grands groupes. Ceux - chez nous ou ailleurs - qui vous disent le contraire MENTENT;

16 août 2007 : Plusieurs pays (Angleterre et Allemagne) suite au passage de la décret à la commission européenne ont fait des remarques sur le décret.

La France a jusqu'au 15 novembre pour répondre à ses remarques. Après le décret pourra être publié.

Le Figaro Eco du 12 sept 2007

Le CSA veut accélérer le passage à la radio numérique

(ce titre est en contradiction avec les propos entendu au CSA. Le CSA veut aussi prendre son temps afin d'avoir des normes surs, d'écouter les opérateurs (-- la CNRA a été auditionné lundi 17/09 --, et avoir fait le tour des conditions techniques nombreuses)

RADIO Le gouvernement est favorable à un lancement anticipé des appels à candidatures.

Les français ont plébiscité la télévision numérique terrestre (TNT). Ils vont raffoler de la radio numérique terrestre (RNT). L'ensemble des opérateurs de la bande FM en sont convaincus. L'heure a donc sonné pour un lancement le plus rapide possible des procédures d'attribution des fréquences par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Ce qui permettrait dans le meilleur des cas, de démarrer les premiers programmes diffusés sur ce nouveau support avant la fin de l'année prochaine. « Il faut en finir au plus vite avec l'impression que la radio numérique est une Arlésienne des médias », souligne un professionnel du secteur.

La question des petites radios

Tout d'abord prête à botter en touche, l'instance de régulation s'est finalement rangée aux côtés des diffuseurs. D'ailleurs, son président, Michel Boyon, devrait annoncer la semaine prochaine un nouveau calendrier de lancement de la RNT, comportant le lancement d'un appel d'offres avant la fin 2007. Cependant, les membres du Conseil n'ignorent pas que cette décision, qui satisfait les grands acteurs de la FM, comme Europe1, RTL ou Radio France, pourrait avoir un impact négatif sur les petites radios. Les stations régionales ou locales ne seraient pas suffisamment préparées pour un passage au numérique.

Du côté de Matignon et de la Direction du développement des médias, la position sur ce sujet est claire : « Nous sommes favorables à un lancement anticipé des appels à candidatures. Il n'existe aucun obstacle propre à empêcher le CSA de le décider. »

Là encore, une accélération du passage de la radio de l'analogique au numérique est considérée comme prioritaire. En fait, l'incertitude qui pèse sur la radio numérique vient de la Commission européenne. Celle-ci doit donner son approbation au choix de la norme de diffusion fait par le gouvernement.

La demande a été adressée à Bruxelles en mai. La Commission a trois mois pour rendre son verdict. Or, à l'heure actuelle, cette réponse n'est pas tombée. Le CSA peut-il prendre le risque de lancer un appel d'offres sans connaître précisément tous les paramètres ? Oui répond le Groupement pour la radio numérique rappelant que l'appel à candidatures de la TNT avait été décidé sans savoir quelle norme allait être utilisée par les chaînes.

E. T.

Axel Duroux : « La radio à la carte, à tout moment »

EMMANUEL TORREGANO

Le président du directoire de RTL détaille les avantages de la nouvelle norme de diffusion.

LE FIGARO. - Quels seront les bénéfices de la radio numérique terrestre (RNT) pour l'auditeur ?

Axel DUROUX. - La radio numérique est avant tout un gain de simplicité. Grâce à une couverture nationale, les auditeurs auront la possibilité d'écouter leur station favorite partout en France. Deuxièmement, la qualité du son sera améliorée, avec une diffusion multicanaux. Mais surtout, le numérique offre la possibilité d'écouter la radio en différé, voire de stocker une émission. Une fonction qui est impossible avec l'analogique. Autre avantage de ce nouveau support, les données associées. Par exemple, il sera possible d'acheter en quelques secondes la musique que l'on écoute. Les données associées permettent aussi d'insérer des informations supplémentaires sur les programmes. Enfin, le numérique ouvre le champ de la radio à la carte, où l'auditeur choisit ce qu'il veut écouter à tout moment.

LE FIGARO. - Quels types de programmes pourront être écoutés sur la RNT ?

Axel DUROUX. - Le média radio en France profite déjà d'un paysage extrêmement riche et diversifié. Il y a, par exemple, plus de 55 stations sur Paris. En matière de télévision, l'offre était très peu développée avant le passage à la TNT. Nous nous sommes engagés à l'intérieur du Groupement pour la radio numérique, qui représente 90 % des radios, à préserver le paysage radiophonique dans sa diversité. D'ailleurs, pour beaucoup d'auditeurs, le numérique permettra surtout d'écouter des stations qui n'étaient pas accessibles jusque-là dans leur bassin de réception. En fait, les auditeurs retrouveront les programmes de la radio tels qu'ils les connaissent, augmentés de données associées et de services complémentaires.

LE FIGARO. - Quand l'auditeur doit-il s'équiper en récepteurs numériques ?

Axel DUROUX. - Nous sommes au contact avec les principaux constructeurs grand public qui s'intéressent à la question depuis longtemps. Après l'appel à candidatures par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, il faudra encore douze mois pour passer au stade industriel de production des récepteurs. Il en va des pouvoirs des publics de faire respecter le calendrier d'attribution des fréquences.